

*Si vous ne pouvez être présent lors de cette réunion, je vous demanderais de bien vouloir vous faire représenter par votre délégué suppléant ou de transmettre un pouvoir (ci-joint).*

À l'attention des délégués des communes adhérentes au S.I.R.T.A.V.A.

Tonnerre, le 29 janvier 2015

N/Réf. : EC/LB/DB/15-0022

Objet : Réunion du Comité Syndical

Madame, Monsieur le Délégué,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir assister à la réunion du Comité Syndical qui aura lieu le :

**VENDREDI 6 FÉVRIER 2015 À 9 H 30**

*(émargement à partir de 9 h 15)*

**A LA SALLE POLYVALENTE D'ANCY-LE-FRANC**

L'ordre du jour sera le suivant :

Désignation du délégué secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu du Comité Syndical du 11 décembre 2014.

#### **A) PÔLE ADMINISTRATIF**

- 1) Adoption du Compte Administratif - Exercice 2014 ;
- 2) Adoption du Compte de Gestion - Exercice 2014 ;
- 3) Affectation du résultat de fonctionnement constaté sur le Compte Administratif 2014 du Budget du S.I.R.T.A.V.A. ;
- 4) Proposition de Budget Primitif 2015 (tableaux en annexe) ;
- 5) Fixation des cotisations 2015 (cf. tableaux joints) ;
- 6) Participation des collectivités non adhérentes au S.I.R.T.A.V.A. aux actions du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux), du PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) et du Contrat Global Armançon ;
- 7) Adoption du Budget Primitif 2015 ;
- 8) Convention de mise à disposition de la secrétaire administrative du SIRTAVA au profit du Syndicat Mixte du Pays du Tonnerrois ;
- 9) Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Seine-Normandie pour une mission d'assistance juridique ;
- 10) Adoption d'un protocole d'Aménagement et de Réduction du Temps de Travail ;
- 11) Demande de retrait du SIRTAVA de la Commune de Cheny ;
- 12) Contrats d'assurance des risques statutaires.

#### **B) PÔLE RIVIERES**

- 1) Aménagement des ouvrages du Moulin Bocavot à Villaines-les-Prévotés ;
- 2) Création d'un emploi d'avenir au Pôle Rivières.

.../...

### C) PÔLE BASSIN VERSANT

Contrat Global Armançon - Animation agricole en Côte-d'Or pour 2015 : convention de mise en œuvre de la CAAPRE.

### D) QUESTIONS DIVERSES

Je compte sur votre présence et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Délégué, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président

Eric COQUILLE



### Rappel juridique du rôle des délégués du S.I.R.T.A.V.A.

En cas d'empêchement pour assister à une réunion du Comité, le délégué titulaire peut solliciter son délégué suppléant qui a été désigné. Le délégué titulaire doit alors lui transmettre l'ordre du jour et les documents nécessaires à la réunion. Le délégué suppléant n'a pas besoin d'un pouvoir écrit du titulaire pour représenter sa commune.

Si le délégué titulaire est absent de même que son suppléant, il lui est possible de demander au délégué titulaire d'une autre collectivité adhérente de le représenter au Comité Syndical, pour voter en ses nom et place. Dans ce cas, le titulaire doit impérativement transmettre un pouvoir écrit désignant le nom de son représentant pour le Comité Syndical. Par contre, la transmission d'un pouvoir ne permet pas de comptabiliser la commune dans le quorum.

Les documents du Comité Syndical ne seront transmis qu'au délégué titulaire.

Il est rappelé que le délégué titulaire doit informer le Maire de sa commune ou le Président de sa Communauté de communes de la date du Comité Syndical et mettre à sa disposition les documents portés à l'ordre du jour de la réunion. Il est également tenu de rendre compte au moins deux fois par an au Conseil Municipal ou Communautaire de sa collectivité de l'activité du S.I.R.T.A.V.A. (article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales).